

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille dix-sept, le cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 27/04/17

Etaient présents : Pierre FAUGERE, Christine GARDETTE adjoints, Jacques GALISSON, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Bernadette GOIGOUX, Elisabeth CHARBONNEL,

Absent : James LAIRE

Excusé : Romain GUILLAUME pouvoir à Michel BABUT

Secrétaire de séance : Pierre FAUGERE

1 – Présentation des comptes de la SAEML de Chastreix Sancy

Messieurs MAS (Commissaire aux comptes) et SERRE (capital expert) présentent au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire de service public des remontées mécaniques de Chastreix-Sancy pour l'exercice 2016 qui peut se résumer ainsi :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 330 154.53 euros
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 384 235.53 euros
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 393 341.69 euros
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 135 892.43 euros
- Le résultat d'exploitation ressort à – 9106.16 euros
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 10416.85 euros

Thibault MAILLARD fait le point sur les projets de l'été 2017, les formations et les réalisations effectuées par la SEM.

Un débat se poursuit sur la station. Il est à déplorer l'absence de public lors de cette présentation des comptes de la SEM et l'absence d'un conseiller municipal – commerçant et résidant à Chastreix Sancy, Monsieur GALISSON fait remarquer Le manque de communication fait par l'Office de Tourisme, l'absence des commerçants et le manque d'investissement de ceux-ci.

2 – ACHAT TRACTEUR

Monsieur le Maire donne lecture de l'échéancier pour le prêt AGILOR concernant l'achat du tracteur communal. Celui-ci peut se résumer ainsi :

Prêt d'un montant de 65 700 euros

Taux : 0.86 %

Durée de remboursement 60 mois
Date première échéance : 20/04/2018
Montant échéance : 13 480.95 euros

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échéancier joint et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 – FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Monsieur le Maire donne lecture du détail des frais de scolarité concernant les enfants de la commune qui sont scolarisés à l'école primaire publique de LA TOUR D'AUVERGNE ; 4 enfants sont concernés. Les frais s'élèvent à 400 euros par enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de régler la somme de 1600 euros auprès de la Mairie de LA TOUR d'AUVERGNE

4 – FRAIS DE SCOLARITE ECOLE RPI SAINT DONAT/PICHERANDE

Monsieur le Maire donne lecture du détail des frais de scolarité concernant les enfants de la commune qui sont scolarisés à l'école RPI St Donat/Picherande. 3 enfants sont concernés. Les frais s'élèvent à 500 euros par enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter sa décision. En effet, il convient de se renseigner auprès du Rectorat afin de savoir si l'école de La Tour d'auvergne est bien l'école de « référence » en la matière. A noter, les membres du conseil municipal précisent que les frais de scolarité doivent être identiques que ce soit pour l'école de La Tour d'Auvergne ou le RPI.

5 – BATIMENT MAMPON

Monsieur le Maire propose de délibérer quant à l'achat, par le biais de l'EPF Smaf, du bâtiment MAMPON sis au bourg et cadastré Section AB 24 ;
Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et considérant qu'il convient de redynamiser le bourg, le conseil municipal souhaiterait pouvoir créer un commerce de restauration dans ce bâtiment.

Après délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'EPF Smaf dans le cadre de cet achat auprès de Monsieur MAMPON Jean Claude domicilié à la Ribeyre Commune de LA TOUR D'AUVERGNE ;

6 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner trois personnes figurant sur la liste électorale dans le cadre des Jurés d'Assises 2018.

Ont été désignés :

- ZUREK Marie Christine née BONGIORNO, salariée, née le 29 août 1958 à LYON domiciliée à « Les bughes de Tour 63150 LA BOURBOULE

- CHASSAGNE Michel, retraité, né le 22 avril 1951 à Ardes sur Couze domicilié à Orbevialle 63680 CHASTREIX
- LACHAIZE Nicolas, salarié, né le 12 décembre 1990 à Clermont Ferrand domicilié à 24 rue de Mercure 63100 Clermont Ferrand

7 – VENTE UNE PARTIE DU SECTIONNAL – SECTION DE HUSSAMAT

Monsieur le Maire rappelle la demande de Madame CHASSAGNE Delphine qui consiste à acquérir une partie du sectionnal dit section de Hussamat (Numéro J 135) pour une superficie de 1 a 57. Il précise que les électeurs de la section doivent être convoqués afin de se prononcer sur cette demande étant entendu que le Conseil Municipal se prononce favorablement quant à cette vente. Un arrêté du Maire doit être pris afin d'autoriser cette consultation. Le vote pourrait avoir lieu le samedi 10 juin de 10 h à 12 H. Un affichage doit avoir lieu sur le territoire de la Section de Hussamat.

Après délibéré, le conseil municipal approuve la consultation des électeurs, rappelle le prix de vente fixé à 20 euros/m² et décide d'établir la liste des électeurs comme suit :

- GARDETTE Christine
- SOARES Antoine
- BOYER Guy
- RICHARD épouse BOYER Claudine
- PAPON René